

FLASH Snia-ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Rencontre avec le Ministre le 22 mars

SOMMAIRE :

- + Éditorial
- + CAPN du 18 décembre
- + Lettre commune SNIA IPR – SIA à Vincent Peillon
- + Réponse de la DGRH
- + Liste des admissibles au concours IA-IPR
- + Compte-rendu de la rencontre SE-SNIA IPR
- + La rentrée 2013, quelques clefs de compréhension
- + Les travaux de la mission 'morale laïque'
- + Les brèves
- + En direct des académies

Éditorial

Lorsque vous lirez ces lignes, nous serons à quelques jours de notre rencontre avec Vincent Peillon. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'organisation de la journée des IA-IPR avec leur ministre à laquelle nous sommes attachés, et qui avait été abandonnée depuis 2010 (Luc Châtel à la Mutualité le 17 décembre 2009). Cela correspond à l'une des demandes formulées près de l'équipe de campagne des Présidentielles pour François Hollande (mars 2012).

L'UNSA Education n'a pas appelé à la grève nationale du 12 février organisée par des fédérations et syndicats qui, dans une plate-forme de revendications n'ont pas échappé au flou et au contradictoire. Pour sortir notre École de la crise systémique dans laquelle elle est entrée il y a près de vingt ans, qui a été aggravée par les suppressions massives de postes ainsi que par les attaques idéologiques des cinq dernières années, il est urgent de donner toute sa chance à sa **refondation**. La loi sur l'École doit être confortée par une ambition éducative qui devra donner toute sa place à l'éducation : garantir à tous le socle commun, réussir l'articulation Bac-3/ Bac+3, mieux reconnaître les missions des personnels d'inspection.

Le socle commun constitue un jalon essentiel de l'école de la promotion de tous, intégrée à la formation tout au long de la vie. Les ateliers de la refondation de l'École ont montré que cette conviction est partagée par la communauté éducative ; le socle commun doit devenir, dans les faits, l'objectif et le support d'une scolarité obligatoire pensée et organisée pour tous les élèves. Il constitue une référence et un enjeu fondamental pour tous les professionnels formés dans les futures ESPE.

La modularité des parcours, le rapprochement entre la filière générale et la filière technologique, les passerelles avec la voie professionnelle sont autant de pistes à travailler pour réussir l'articulation Bac-3/Bac+3.

La refondation de l'École ne peut se faire sans l'implication et l'adhésion des personnels, des enseignants, des inspecteurs.

Outre leurs responsabilités dans l'évaluation des dispositifs éducatifs et des personnels, la place des corps d'inspection doit être réaffirmée dans leurs missions d'accompagnement des équipes pédagogiques, d'animation et de formation. Ces orientations doivent être conçues et réalisées en partenariat avec les chefs d'établissement et l'ensemble des personnels d'éducation.

Le SNIA IPR UNSA et ses militants continueront, sans complaisance ni outrance, à être **exigeants pour le changement**.

Fidèles à nos principes, nous privilégions l'efficacité ; sur le plan catégoriel, nous exigeons des perspectives pour tous, nous avons établi des priorités quant à une revalorisation substantielle de la carrière des IA-IPR, indiciaire, indemnitaire.

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :
Danielle Kunemann
Bernard Lehalle

Impression : **Centr'Imprim**

CCPAP : 0116S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>

Roger Keime, Ivry 15 février 2013

CAPN DU 19 DECEMBRE 2012

Liste principale

RANG	AFFECTATION	CIV	NOM	PRENOM	DISCIPLINE
1	AEFE de Paris	M.	RAIMBAULT	Frédéric	Lettres
2	REIMS	Mme	LARVOR	Marie Pierre	STI secteur industriel
3	ORLEANS TOURS	M.	MONTLIVET	Nicolas	Sc physiques et chimiques
4	CLERMONT FERRAND	Mme	PETREAU	Françoise	DASEN
5	RENNES	Mme	KIEFFER	Brigitte	DASEN
6	PARIS	M.	RIQUIER	Raymond	AVS
7	ORLEANS TOURS	M.	DEGRUELLE	Christophe	AVS
8	PARIS	M.	ASSOULINE	Daniel	Sc physiques et chimiques
9	GRENOBLE	M.	ARRIEUMERLOU	Yves	Eco / Gestion
10	AMIENS	Mme	RANDANNE	Florence	Lettres
11	TOULOUSE	M.	SZMATA	Eric	DAFPIC
12	ROUEN	M.	MACE	Alain	Maths
13	ROUEN	M.	PETIT	Jean-Marc	AVS
14	GRENOBLE	M.	BOYRIES	Pascal	Hist / Géo
15	NANTES	M.	LE CHAPELIER	Alain	AVS
16	VERSAILLES	Mme	RAULT	Claudie	AVS
17	MARTINIQUE	M.	FRICOTEAUX	Benoit	Hist / Géo
18	ORLEANS TOURS	Mme	PICOT-GRANDJEAN	Agnès	DASEN
19	LYON	Mme	LACHNITT	Catherine	Lettres
20	POITIERS	M.	DE MARTEL	Bruno	Sc physiques et chimiques
21	CORSE	M.	COSTANTINI	Alain	EPS
22	VERSAILLES	Mme	DEAT	Joëlle	Maths
23	LILLE	M.	DESPREZ	Jean-Marc	STI secteur industriel
24	ORLEANS TOURS	Mme	DRU	Isabelle	DAFPIC
25	BORDEAUX	Mme	ADELIN	Laurence	DASEN
26	CLERMONT FERRAND	M.	DESTRES	Antoine	DASEN
27	MAEE	M.	GUINEZ	Raoul	AVS
28	REIMS	M.	MAHIEU	Marc	STI secteur industriel
29	BORDEAUX	M.	BLANC	Frédéric	SVT
30	AEFE	M.	VALLANO	Joseph	AVS
31	AIX MARSEILLE	Mme	PEREZ WACHOWIAK	Nathalie	Espagnol
32	AIX MARSEILLE	M.	VALERY	Vincent	EPS
33	PARIS	M.	TREHET	Bruno	EPS

RANG	AFFECTATION	CIV	NOM	PRENOM	DISCIPLINE
34	BESANCON	Mme	CLAUS	Françoise	Hist / Géo
35	AMIENS	M.	CAROSONE	Philippe	SVT
36	GUYANE	M.	SOREZE	Moise	DAASEN
37	LIMOGES	Mme	JARRAUD	Michele	DAFCO
38	TOULOUSE	M.	DUPUY	Eric	CSAIO
39	MEN	Mme	MALICOT	Maryannick	AVS
40	VERSAILLES	M.	MEUR	Daniel	Sc physiques et chimiques
41	RENNES	M.	ROBERT	Guy	Maths
42	BORDEAUX	Mme	PEROTIN (EX MARTIN)	Sylvie	Espagnol
43	ROUEN	Mme	BOURSE	Catherine	SVT
44	LYON	M.	TAILFER	Pierre-Etienne	EPS
45	BESANCON	Mme	BISOT	Elisabeth	DASEN
46	NICE	M.	HERRERA	Jean-Marie	DAASEN
47	NANCY-METZ	Mme	PALLEZ	Christiane	STI secteur sciences médico sociales
48	TOULOUSE	M.	FAU	Joël	AVS
49	PARIS	M.	AZAN	Jean-Luc	Sc physiques et chimiques
50	AIX MARSEILLE	M.	CERATO	Gilles	STI secteur industriel
51	REIMS	Mme	RUIZ	Marie-Claire	Hist / Géo
52	MONTPELLIER	M.	BRANDEBOURG	Patrick	Maths
53	MONTPELLIER	Mme	NOGUES	Maryse	Maths
54	REUNION	M.	BREBANT	Jean-Philippe	Maths
55	LIMOGES	Mme	QUELET	Béatrice	Maths
56	VERSAILLES	M.	PETRELLA	Dominique	STI secteur industriel
57	GRENOBLE	M.	GILARDOT	Frédéric	DASEN
58	AEFE de Paris	M.	ROSSIGNOL	Alain	Anglais
59	GRENOBLE	Mme	BARNEL	Annick	Allemand

Liste complémentaire

1	MONTPELLIER	Mme	LOPEZ	Simone	Lettres
2	NANTES	Mme	RATKOFF	Fiona	Anglais
3	TOULOUSE	M.	FLOC'H	Michel Jean	DASEN
4	LYON	Mme	GOLDSTEIN	Sandra	Arts Plastiques
5	ROUEN	M.	HOUDU	Michel	DAASEN
6	NANTES	M.	MOUTTAPA	François	Lettres
7	MONTPELLIER	M.	DELORME	Jean-Pierre	STI secteur industriel

CAPN Hors-classe du 19 décembre 2012

Déclaration liminaire du SNIA-IPR :

La CAPN du mois de décembre revêt un caractère particulièrement important pour les collègues IA-IPR promouvables qui en attendent le résultat avec impatience. En effet, en attente d'une légitime revalorisation de leur carrière, la promotion à la hors classe est devenue le seul levier/dispositif permettant à nos collègues de progresser dans la carrière.

Les contacts noués avec vos services et le cabinet de Monsieur le Ministre depuis le mois de juin ont semblé marquer la reprise d'un dialogue constructif qui réaffirme la place des corps d'inspection dans le pilotage du système éducatif.

Aujourd'hui, le SNIA-IPR UNSA dénonce la réduction de 50% à 45% du taux de passage à la hors-classe, décidé en catimini, le 8 mai 2012 en contradiction avec l'esprit du protocole signé en novembre 2008. Il s'étonne que la proposition faite par la DGRH pour cette CAPN soit en application stricte de ce décret à savoir 59 possibilités pour 230 promouvables !!

Le SNIA-IPR s'indigne de la composition même de la liste des proposés laissant place à sept collègues au 6^{ème} échelon alors que **182 IA-IPR** sont au 7^{ème} échelon, chevron **A3**. Il demande une augmentation des accès à la hors classe permettant à un nombre significatif de collègues expérimentés de bénéficier de l'échelle de rémunération lettre B.

Le SNIA-IPR s'attend à ce que les travaux de la commission paritaire aboutissent à une meilleure gestion du corps reconnaissant la qualité des services rendus, dans un contexte quantitatif amélioré en continuité avec les années antérieures.

Au-delà de la hors classe, le SNIA-IPR renouvelle sa demande de reprise de l'agenda social.

Nous souhaitons également porter à la connaissance de la commission la très forte crispation générée par la nouvelle organisation des académies qui éloigne les IA-IPR de la gouvernance témoin de graves dysfonctionnements dans plusieurs académies -un récent communiqué de presse en a fait écho-. Le SNIA-IPR rappelle la nécessité d'encadrer l'arrêté du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation des Académies par une circulaire qui réaffirme la dimension pédagogique du pilotage.

Roger KEIME, le 19 décembre 2012

Lettre commune SNIA-IPR et SIA à Vincent PEILLON

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter votre bienveillante attention sur une situation tout à fait nouvelle et préoccupante qui prévaut pour le corps des inspecteurs d'académie- inspecteurs pédagogiques régionaux.

Depuis 1998, le corps des IA-IPR bénéficie d'une hors-classe qui était une première étape dans un reclassement indiciaire de leur corps. Ce reclassement n'a pas jamais eu lieu. C'est pourquoi, le corps des IA-IPR bénéficiait d'un accès à la hors-classe à hauteur de 50% du rapport promus/promouvables.

Cette situation avait été améliorée par un accord avec le Ministre Xavier DARCOS permettant pendant 3 ans un accès à la hors-classe pour 110 IA-IPR par an.

Or, cette année pour la promotion 2013, et pour la première fois, le rapport promus/promouvables est descendu à 45% en raison de l'application de l'arrêté du 25 avril 2012 décidé sans aucune concertation par votre prédécesseur. Aucune mesure conjoncturelle n'ayant été appliquée, le nombre d'IA-IPR proposés à hors-classe n'a été, dans la commission du 19 décembre 2012, que de 59 contre 94 pour la promotion 2012 et 110 pour les promotions 2009, 2010 et 2011.

Cette situation marque une régression inacceptable pour nos collègues. Elle ne manquerait pas, si elle était maintenue, de provoquer l'incompréhension et le grand mécontentement des Inspecteurs d'Académie.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'accepter une proposition émanant de nos deux organisations syndicales représentatives des Inspecteurs d'Académie, qui consisterait à ajouter 15 promotions complémentaires à la liste principale des 59 promus, permettant ainsi à un nombre plus important d'IA-IPR d'accéder à l'échelle B, « seule promotion dont-ils disposent avant de prendre leur retraite».

Nous espérons Monsieur Le Ministre que cette proposition légitime compte tenu de l'engagement des IA-IPR, qui pourrait être retenue dans le cadre d'une nouvelle CAPN complémentaire pour l'accès à la hors-classe, retiendra votre attention et qu'elle pourra être, dès le début de l'année 2013, mise en œuvre.

Dans cette attente, nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre haute et respectueuse considération.

Roger Keime et Robert Prosperini

Réponse DGRH 31 janvier 2013

Monsieur le secrétaire général, Monsieur le président,

Par courrier en date du 26 décembre 2012, vous avez appelé l'attention de Monsieur le ministre sur la réduction du plafond des promotions à la hors classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) pour l'année 2013, par rapport aux années précédentes.

Comme vous le soulignez, la création du grade de hors classe, doté de l'indice terminal Hors échelle lettre B, a été l'occasion de revaloriser la grille indiciaire du corps des IA-IPR qui culminait jusqu'alors à l'indice 1015, à l'instar du corps des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN). Au 31 décembre 2012, soit avant l'effectivité des promotions à venir sur la base du tableau d'avancement établi au titre de l'année 2013, ce grade accueillait 40,2 % de l'effectif du corps.

La procédure d'avancement de grade est régie, pour l'ensemble des corps de fonctionnaires de l'Etat, par le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat. Ce texte renvoie la fixation du taux de promotion, nonobstant toute disposition statutaire ou protocole d'accord contraire, à un arrêté du ministre intéressé, pris après avis conforme des ministres chargés de la fonction publique et du budget.

Dans ce cadre et compte tenu de la démographie et du pyramidage du corps des IA-IPR, le taux de promotion à la hors classe a pu être maintenu à 50 % pour l'année 2012 puis a dû être progressivement réduit à 45% en 2013 et 40% en 2014 (arrêté du 25 avril 2012).

Ces taux demeurent élevés au regard de ce qui prévaut pour d'autres corps à effectifs comparables. Ils permettent de maintenir la fluidité de l'accès au grade d'avancement dans des délais très satisfaisants au regard des conditions d'ancienneté exigées (6 ans) puisqu'en moyenne l'accès à la hors classe intervient au bout de 9 ans. Dans le même temps, le respect de l'impératif de « sélectivité » des promus posé à l'article 58 du titre II du statut général de la fonction publique et fondé sur l'appréciation de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents reste garanti.

Enfin, si la baisse du nombre des promotions constatée au titre de l'avancement pour 2013 est liée à la réduction du ratio de promotion, elle résulte, pour l'essentiel, d'une diminution de l'assiette des promouvables qui devrait se stabiliser en 2014.

En revanche, les dispositions réglementaires applicables n'autorisent pas l'ajout de promotions complémentaires à la liste principale des promus qui sature le taux de promotion en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, Monsieur le président, l'expression de mes cordiales salutations.

La directrice des ressources humaines : Catherine GAUDY

"DESOLANT! Si nous prenons acte de cette réponse juste administrativement, l'on ne peut qu'être en désaccord sur l'incapacité à passer outre par l'application d'une circulaire -de réduction de 50% à 40% en deux étapes- promulguée sans aucune concertation avec les organisations syndicales dans le cadre de l'agenda social 2012.

Le nombre de postes d'accès à la hors classe dépend de ce pourcentage, en diminution, et du nombre de titularisations à l'année N-1. Les titularisations sont consécutives aux recrutements opérés par concours, par L.A., et par intégration après trois années de détachements. Or, depuis 5 ans le nombre de postes offerts au concours baisse pour passer de 108 à 85, 80, 75 l'année 2012 et 70 l'année prochaine -soit une baisse de 35,2 % se prolongeant cette année alors même que les besoins en IA-IPR croissent avec les recrutements professoraux en forte hausse et les demandes des futurs ESPE...

Le SNIA-IPR ne manquera pas de rappeler son hostilité à une politique d'emploi étonnamment malthusienne pour le corps."

Roger KEIME, le 18 février

Liste des admissibles au concours IA-IPR

Admissibilité concours IA-IPR 2013	
Economie Gestion	SPC PHY CHIMIE
ALMIMOFF ALEXANDRA-PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	GUYOT BERNARD -POITIERS
BOURGEOIS CHRISTOPHE-LILLE	JURY NICOLAS ANTOINE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES
DUFLANC JEAN-CHRISTOPHE-DIJON	MENERET DOMINIQUE -CLERMONT-FERRAND
FLEURANCEAU THIERRY-BORDEAUX	MEZZALTARIM SOPHIE -AIX-MARSEILLE
FONDEVILLE GERALDINE-PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	MORANT PIERRE-EMMANUEL -CAEN
KULEMANN SEBASTIEN-LILLE	PERRIN MELANIE -ORLEANS-TOURS
LAMMARI HOCINE-PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	RIGOLET EMMANUEL -GRENOBLE
MADET AGNES -RENNES	TAVERNIER MATTHIEU -GRENOBLE
MONTILLET LAURENT-NANTES	VERMILLARD CLAUDE -NICE
ROUX FABIEN -CLERMONT-FERRAND	Maths
TAILLANDIER LAURENCE-PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	BODIN SANDRINE -NANTES
TRIQUET GURTLER CECILE-AIX-MARSEILLE	CROGUENEC JACQUELINE -RENNES
STI Arts Appliqués	DEBARGE REGIS -REIMS
BECKER GERARD-PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	DUBOULOZ GEORGES -GRENOBLE
PERRIER PATRICK-LILLE	DURAND MICHEL -POITIERS
STI Industriels	EGLY YANN -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES
ALBERT PHILIPPE - NANCY-METZ	GAU CORINNE -MARTINIQUE
BELAROUCI LHASSEN-GRENOBLE	MACOVSKI STEFAN -LYON
CIREFICE BRUNO-PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	MAURAU-BUIRETTE ETIENNE -LYON
GUERRET PHILIPPE-BESANCON	SOROSINA ERIC -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES
LAMACQ ALAIN-REIMS	WANTIEZ OLIVIER -LILLE
PARRIAT YVES-STRASBOURG	Sciences éco. sociales
VIGOUROUX DIDIER-RENNES	DELHOMME EVELYNE -NANCY-METZ
EPS	FENET CATHERINE-DIJON
FIL CHRISTINE-MONTPPELLIER	LAMBERTUCCI ANTONELLO -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES
GADUEL PASCAL-PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	Hist - Géo
GAGNEBIEN JULIEN-RENNES	BERLIOZ ELISABETH -LYON
METZ EMMANUELLE -STRASBOURG	CLAUDE JEAN-JACQUES -TOULOUSE
PANCHEN MARTINE-AMIENS	DELASPRE FRANCOISE -DIJON
REIBEL BRUNO -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	DIETRICH CLAIRE -GRENOBLE
THIERY BENOIT -MARTINIQUE	EYCHENNE JEAN-MARC -TOULOUSE
TONNELIER HELENE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	FLAMEIN RICHARD -ROUEN
Arts Plastiques	GOBERT CHRISTOPHE NICE
BALP SABINE-NICE	HENRY STEPHANE -LILLE
DI SANTO FABRICE-MONTPPELLIER	ROBINEAU ISABELLE -ORLEANS-TOURS
HERBET ISABELLE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	ROOU DAVID -MONTPPELLIER
JAFFRE PHILIPPE -CAEN	VANDOOAEGHE LUDOVIC -LILLE
MARQUET JEAN -NANTES	VERGEZ FABIEN -TOULOUSE
YGOUF EMMANUEL -ORLEANS-TOURS	VODISEK DAVID -NANCY-METZ
	WARIN PHILIPPE -NANCY-METZ

Admissibilité concours IA-IPR 2013

SVT	Portugais
CLUZEL NADINE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	PIRES OLINDA -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES
DASSONVILLE KAREL -ORLEANS-TOURS	Anglais
FAVIER PATRICE-AMIENS	ESCALES CORINNE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES
FORESTIER BRUNO -LIMOGES	MELINAT FLORENCE -BORDEAUX
HIS LAURENT -LA REUNION	SAINT LOUIS LAURENCE -GUYANE
PAPON KAREN -POITIERS	TORVAL JOCELYNE -GUADELOUPE
VINCIGUERRA CHRISTIANE -NICE	Espagnol
Italien	DISERVI CARINE -MONTPELLIER
CARLUCCI CINZIA -GRENOBLE	GARCES MARIE-THERESE -TOULOUSE
CUTINO MARIALUISA -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	HERNANDEZ YANNICK -MONTPELLIER
DECHAVANNE ISABELLE -AIX-MARSEILLE	SOURICE ELISABETH NOUVELLE CALEDONIE
DONELLA FIORENZA -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	VIDAL VALERIE -POITIERS
MARI-FABRE PATRICIA -NICE	Allemand
PANTALACCI JEAN-PIERRE -NICE	PHILIPPE MURIEL -ORLEANS-TOURS
AVS	SCHMITZ BENOIT -LILLE
BERNARD LOIC -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	TREICHLER CAROLINE -GRENOBLE
BLETON MARIE-CHRISTINE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	WALTER CHRISTIAN -LILLE
BOSCO MARIE-JOSEE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	Lettres
BOYER JEAN-PIERRE -AMIENS	BOUTON JEAN-YVES -BORDEAUX
COPPEY ODILE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	CHAIGNE DOMINIQUE -AIX-MARSEILLE
DRIANCOURT VASSILIKI -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	CONERARDY CECILE -NANCY-METZ
DURET JEAN-LUC -LYON	COZETTE STEPHANE -LILLE
FOURNET OLIVIER -TOULOUSE	DURAND EVELYNE -GUYANE
KRIEF PHILIPPE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	EUDIER CAROLINE -NANTES
LAMY AU ROUSSEAU ROSELINE -LA REUNION	FESNEAU MARC -LILLE
LANCELLA FABIENNE -POITIERS	HEBERT SEBASTIEN -LILLE
LEMOINE PATRICE -NICE	LAFFARGUE ERIC -BORDEAUX
MIGNON MARIE -LYON	LAVERGNE PASCAL -CAEN
PIFERINI MICHEL-CORSE	MIQUEL FREDERIC MONTPELLIER
QUILLIEN KIHIL FRANCOISE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	NAUCHE PHILIPPE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES
ROQUES PIERRE -TOULOUSE	PERRIN ANNE -NICE
SEWERYN BRUNO -MONTPELLIER	PHAL MARIE-CHRISTINE -CAEN
WAMBECKE OLIVIER -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	SAINT-MICHEL MARIE -TOULOUSE
	THOMAS BRIGITTE -REIMS
	VALMALETTE CLAUDIE -NANTES
	VERGNAULT JACQUELINE -PARIS-CRETEIL-VERSAILLES

Les épreuves d'admission ont lieu du 4 au 8 mars 2013. Publication des résultats le 11 mars.

Compte-rendu de la rencontre SNIA-IPR UNSA et SE-UNSA du 27 novembre 2012.

Pour le SE-UNSA : Christian CHEVALLIER, secrétaire général SE-UNSA /Claire KREPPER/ Dominique THOBIE/Joël PERAN/ Antoine TRESGOTS.

Pour le SNIA-IPR : Roger KEIME/ Bernard LEHALLE/ Bernard LEROUX/ Pascale HERTU

Christian CHEVALLIER commence la rencontre en nous informant de l'état actuel des discussions : orientation vers une déconnexion, en partie, de la carrière et de l'acte d'évaluation.

Pour le SE-UNSA, il faudrait donner à l'évaluation des enseignants une dimension plus formative, mise davantage au service des compétences professionnelles qu'à la carrière. L'inspection, quelle que soit l'évolution de la posture des inspecteurs, reste vécue comme injuste et stressante par une majorité d'enseignants. Une piste de réflexion est de la faire entrer dans un processus complet : auto-évaluation, visite en situation et entretien professionnel. Cette approche nécessitera de former évaluateurs et évalués de façon professionnelle.

Christian CHEVALLIER rappelle l'attachement du SE-UNSA au statut de la fonction publique, or la mesure de la valeur des fonctionnaires est dans ce statut. L'entretien professionnel est prévu avec le supérieur hiérarchique. Les corps d'inspections sont des garants.

La position du SE-UNSA se situe dans un cadre nouveau, différent du cadre de l'équipe précédente à la DRH ministérielle. Mais il y a nécessité de mettre en place une formation des évaluateurs.

Antoine TRESGOTS revient sur l'exercice d'inspection, qui lui semble vicié dans ses finalités par les conditions mêmes de sa mise en œuvre : « quand on voit l'inspecteur tous les 6-7 ans, on est peu enclin à lui dire que cela se passe mal en classe et à mettre en avant ses difficultés. »

Sur la question de la formation des enseignants, il y a un hiatus très net entre les besoins repérés et les besoins ressentis. Comment réduire cette distance ? Le public désigné est moins bien ressenti quand il est vécu comme stigmatisant. L'accompagnement des équipes est une notion différente de la formation elle-même.

Bernard LEROUX intervient pour le SNIA IPR-UNSA soulignant qu'aussi difficile à entendre qu'ils soient, pour les corps d'inspection qui ont renouvelé leurs pratiques depuis une dizaine d'années, ces regards sur l'acte d'inspection traduisent une réalité vécue comme telle. Il convient de les prendre en compte dans nos réflexions sur l'évaluation des enseignants.

Joël PERAN défend l'idée d'étendre la notion de conseillers pédagogiques, ou de maîtres formateurs au second degré pour réaliser cet accompagnement des enseignants et échapper à cette question récurrente de la périodicité des visites d'inspection.

Pour Christian CHEVALLIER la question de la confiance est essentielle.

Pascale HERTU reprend la parole pour le SNIA IPR-UNSA pour signaler que la frénésie récente de réformes, le climat particulier de ces dernières années ont fait quelques dégâts dans cette relation de confiance. Elle souligne la nécessité d'avoir des experts qui viennent regarder, au côté des enseignants, comment se construisent les apprentissages. Nécessité, également de mieux garder une trace des compétences des enseignants ; il n'est pas rare que, lorsqu'un enseignant change d'académie, les compétences particulières qu'il pourrait avoir ne sont pas connues dans son point d'arrivée et sont mal, voire pas, utilisées.

Roger KEIME souligne la complémentarité des points de vue exprimés par les deux syndicats.

La note, pour Antoine TRESGOTS, sert essentiellement à classer les enseignants. Les biais de notation sont tels que le classement finit par ne plus avoir de sens véritable. L'idée, défendue par le SE-UNSA, est de dire qu'il y a « un tronc commun », une norme, une « masse de professeurs » et une partie qu'il convient de distinguer positivement.

Joël PERAN souligne que la création de viviers est essentielle, mais que si décider de recruter un formateur est une chose, lui assurer une qualification en est une autre ; cela demande du temps. Le SE-UNSA réfléchit pour sortir de la notation pour la mesure des compétences des enseignants et pense que ce sera moins simple pour les corps d'inspection.

Dominique THOBIE réaffirme la nécessité de mieux accompagner les collègues par une GRH adaptée.

Bernard LEHALLE, pour le SNIA-IPR, est d'accord avec cette affirmation et souligne la nécessité de mieux gérer les fins de carrière. De plus en plus de collègues enseignants se retrouvent, à ce moment-là, en difficulté et nous n'avons pas de solution.

Joël PERAN partage le point de vue de Pascale HERTU sur la perte d'informations lors de la mutation d'un enseignant. Sur l'intervention de Bernard LEHALLE, il souligne la nécessité d'éviter les erreurs de casting, c'est en amont qu'il faut intervenir par un infléchissement des concours de recrutement. Car un collègue qui a un master maîtrise sa discipline et c'est la professionnalité qu'il faut interroger.

Bernard LEHALLE rappelle qu'on n'a jamais eu, actuellement, autant de refus de titularisation.

Pascale HERTU, revenant sur la notion de tronc commun pour l'avancement, souligne qu'il faudrait, cependant, être capable de remercier ceux qui font du bon travail et dire ce que l'on fait de ceux qui n'en font pas.

Pour Christian CHEVALLIER c'est un sujet qui englobe aussi le temps de présence des enseignants. Il est favorable à dégager des temps annuels, avec des tâches particulières, pour ceux que l'on veut reconnaître.

Bernard LEHALLE : peut-on aller vers un référentiel métier ? Bernard LEROUX propose que les deux syndicats réfléchissent ensemble sur une notion de référentiel d'évaluation des enseignants.

Christian CHEVALLIER propose, en clôture de cette rencontre, que la prochaine soit consacrée à la formation des enseignants.

La rentrée 2013, quelques clefs de compréhension

Comment expliquer que 43 500 recrutements d'enseignants programmés pour la rentrée 2013 ne permettront que de mettre 6 870 nouveaux enseignants devant les élèves ?

Il n'y aura, à la rentrée prochaine, aucune réserve d'enseignants formés. Étant donné l'héritage désastreux, les problèmes se posant au nouveau ministre étaient d'affronter les besoins à la rentrée 2013 et de disposer d'enseignants supplémentaires pour faire face à l'évolution démographique et aux exigences des réformes pédagogiques. Les enseignants qui partent à la retraite à la rentrée 2013 sont remplacés par des néo recrutés qui n'auront pas pu avoir de formation professionnelle sérieuse avant de se voir confier des classes. Un **premier concours** permettra de recruter 20 600 titulaires d'un Master (M2), dont 11 600 pour le second degré ; dès septembre ils prendront les postes laissés vacants et seront fonctionnaires stagiaires. Ils bénéficieront au cours de l'année d'un allègement de service permettant de leur donner un minimum de formation. Mais ce recrutement ne permet évidemment pas d'augmenter le nombre d'enseignants devant les élèves.

C'est pourquoi un **second recrutement** est organisé : il s'adresse dès juin 2013, à des étudiants de M1. Il est en fait la première partie d'un concours niveau M2 qui sera organisé pour la rentrée 2014 : les étudiants de M1 qui réussiront cette première partie pourront – sous réserve d'avoir obtenu le Master à l'issue de l'année universitaire- se présenter à la seconde partie du concours. Ils seront considérés comme admissibles à ce concours et seront rémunérés en tant que contractuels à mi-temps. En échange de cette rémunération, ils devront préparer la seconde partie du concours dans les nouvelles ESPE...mais, ils devront aussi assurer un tiers de service d'enseignement dans les classes.

Trois d'entre eux équivaldront donc à un enseignant à plein temps ; comme il est prévu d'en recruter un peu plus de 20 000, cela correspondra à 6 810 enseignants supplémentaires.

La question de la création d'un vivier de stagiaires en formation professionnelle permettant d'affecter sur le terrain des enseignants *préparés au métier* est renvoyée à la prochaine année. La répartition de ces 6 810 'ETP' dont 3 704 pour le second degré obéit à une distribution inégalitaire selon les académies en fonction du résultat de calcul agrégeant 3 notions :

- L'évolution démographique qui peut être négative si l'académie perd des élèves
- Le rééquilibrage des moyens privant les académies les mieux dotées, abondant les autres
- Les priorités affichées par le ministre de lutte contre la difficulté scolaire dans les collèges et le 'plus de maîtres que de classes' pour le primaire.

Seules les académies de Guadeloupe, Martinique, et Nancy-Metz rendront des postes.

Il n'est pas question de nier l'effort accompli malgré un héritage et une situation difficiles, mais on est loin du compte au regard des suppressions massives de postes ces cinq dernières années : 80 000 postes supprimés entre 2007 et 2012, dont une forte part de postes de remplaçants et de postes réservés aux remplacements de la formation initiale et continue.

S'agissant de la formation professionnelle dont les enjeux sont décisifs, les solutions sont renvoyées à plus tard dans le cadre de la définition des nouvelles Écoles Supérieures des Personnels de l'Éducation Nationale, les ESPE mises en place pour remplacer les IUFM.

Il est question d'affecter à chaque ESPE académique un IEN premier degré et un inspecteur du second degré (le plus souvent un IA IPR).

Nous veillerons à ce que ces affectations se fassent sur cadre de création d'emploi d'IA IPR.

Les travaux de la mission 'MORALE LAIQUE'

Le dernier Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) a abordé la question de la morale laïque pour laquelle Vincent Peillon a demandé à trois experts de lui remettre un rapport courant avril.

Ceux-ci consultent des acteurs de terrain et des intellectuels sur le sujet, et ont décidé de ne pas auditionner les organisations syndicales – *les contributions peuvent leur être adressées directement par courriel à morale.laique@education.gouv.fr.*

Trois pistes sont en réflexion :

- Une dimension d'enseignement avec la rénovation des programmes d'éducation civique (nos collègues IA IPR d'Histoire-Géographie travailleront avec l'IGEN Bergougnoux).
- Une dimension transversale et modulaire avec des rendez-vous réguliers tout au long de la scolarité au-delà des disciplines
- Une dimension citoyenne avec l'implication de la vie scolaire : donner du contenu à l'heure de vie scolaire, revoir le fonctionnement et la participation aux instances (création du Conseil de la Vie Collégienne ?), impliquer les CPE (nos collègues IA IPR EVS travailleront avec le Doyen de l'IGEN, Bisson-Vaivre).

Si l'École de la République a toute légitimité à transmettre des valeurs, il ne s'agit pas d'en faire une discipline à part mais bien de l'inscrire dans la mission de construction d'une personne morale et civique.

Cette démarche est une aide à l'enseignement, la formation initiale et continue devra être adaptée et des outils d'accompagnement pédagogique créés. Elle est un élément constitutif de la refondation de notre conception de l'école, elle répond à la double exigence de justice et de professionnalisme :

- L'exigence de justice impose que la morale s'applique aux enfants et aux jeunes comme aux adultes, aux élèves comme aux personnels éducatifs, qu'elle soit vécue et mise en œuvre dans les écoles et les établissements.
- L'exigence de professionnalisme n'a de sens que si les personnels d'éducation sont accompagnés et formés tant par des modules dès la formation initiale que par des approfondissements lors de la formation continue.

Cette démarche s'inscrit dans celle du socle commun et dans l'acquisition des compétences permettant de vivre en société, de partager des valeurs, de vivre pleinement la laïcité.

Notre École entre dans une ère nouvelle :

Les valeurs demeurent, il faut les réaffirmer.

Les démarches pédagogiques changent, il faut vouloir et savoir les faire évoluer

Roger Keime

Les Brèves

Le mouvement 2013

Calendrier :

- 7 mars : date limite de retour des vœux d'affectation sous couvert du recteur
- 23 avril : tenue de la CAPN pour le mouvement des titulaires
- 7 juin : CAPN (deuxième phase) : affectation des lauréats concours, constitution de la LA
- 23 août : CAPN (derniers ajustements) détachements dans le corps des IA-IPR.


Vos commissaires :

- Hors-classe : Roger Keime et Patrick Demougeot
- Classe normale : Laurence Cousin Picheau, Alain Marie, Nadja Isaac, Corinne Robino, Benoît Fricoteaux et Florence Randanne



Bon à savoir

- Qui n'a pas fait acte de candidature au 7 mars ne peut participer au mouvement de l'année ; chaque année plusieurs collègues s'en mordent les doigts !
- L'ordre des vœux n'a de signification que pour le postulant et non pour sa capacité à obtenir un poste demandé à un meilleur rang par un collègue
- Tout poste, même non vacant, peut être demandé et DOIT l'être si l'on est intéressé
- Contactez vos délégués pour toute information permettant une argumentation en CAPN

Le concours 2013

-  Postes offerts : la baisse continue avec 70 postes offerts en 2013, pour 75 en 2012, 80 en 2011, 85 en 2010, 91 en 2009 et 108 en 2008... **SOIT UNE BAISSE ABYSSALE DE 54% EN 5 ANS.**

Rappelons que chaque année le rendement du concours n'atteint pas 100%, ainsi l'an dernier 68 des 75 postes ont été attribués, 72 des 80 postes en 2011. Nous, SNIA IPR demandons la constitution de listes complémentaires pour éviter ces pertes : 21 postes en quatre ans.

-  D'ores et déjà 4 disciplines proposent moins de postes au concours qu'il n'y a de postes vacants recensés ! 9 en anglais, 4 en espagnol, 3 en allemand, 4 en économie-gestion.
-  Les autres recrutements : 21 postes sont proposés à la liste d'aptitude des IEN H-CI en 2013 et des détachements (environ 15 à 20) seront prononcés parmi les candidats (essentiellement des professeurs agrégés) qui connaîtront les postes vacants à la fin de cette année scolaire après les mouvements de titulaires.

En direct des académies :

Audience SNIA-IPR et SNPDEN auprès de Madame le Recteur de Nice

Une délégation SNIA-IPR et SNPDEN a été reçue par Madame la Rectrice le 10 janvier 2012. Elle était composée de Alain DANI, Joel MATHIEU et Alain JUAN pour le SNPDEN et de Fernand MARCHITTO et Marie-Paule COLLET pour le SNIA IPR. Le rectorat était représenté par Madame la Rectrice et Monsieur VERNISSE, Secrétaire Général.

Les points suivants ont été abordés : les indicateurs de pilotage de l'académie, les moyens dévolus à l'encadrement, le pilotage pédagogique.

Sur la question des indicateurs, il nous a été annoncé la mise en place de la nouvelle application informatique ARIANE qui sera un élément de référence pour tous les acteurs du système éducatif, répondant à une demande formulée depuis de nombreuses années par le SNPDEN-UNSA.

Sur la question des moyens dévolus à l'encadrement, nous avons souligné la faiblesse des moyens en postes d'IA-IPR par rapport à la moyenne nationale, ce qui a des incidences sur notre capacité commune à animer la réflexion pédagogique au sein des établissements, mais aussi à gérer les personnels, notamment ceux en difficulté .

Sur la question du pilotage pédagogique concerté, nous avons insisté sur la nécessité d'améliorer la synergie entre les services du rectorat, les corps d'inspection et les personnels de direction pour :

- Renforcer le regard croisé entre les corps d'inspection et les personnels de direction afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans l'académie
- Agir conjointement pour l'indispensable renouvellement des pratiques pédagogiques
- Accompagner la mise en place des réformes.

Cette démarche commune, qui marque une étape nouvelle dans les relations sociales au sein de l'académie devra se poursuivre et déboucher sur des améliorations concrètes de la gouvernance.

Fernand MARCHITTO et Marie-Paule COLLET, le 20 janvier 2013

Et si nous choisissions la stabilité du long terme
plutôt que la fragilité du court terme ?



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cours des Roques - 77186 NOBLET -
Siret n° 794 276 770 00042. RCS Meaux. Immatriculation CRVMS n° 07 027 130. BPCE - 50 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 481 481 042.

www.casden.fr - Illustration : M. Ollier

Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400 (0,15 € TTC/mn en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture